

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 18 FEVRIER 2025

### DÉLIBÉRATION N° C\_2025\_01 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

DATE DE LA CONVOCATION  
11/02/2025

Le 18 février 2025 à 13h30, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Meymac (19), sous la présidence de M. Philippe BRUGERE.

#### Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	X				
CAVITE Pascal					
DARBON Alain			X		
DELIBIT Sandra					
ELOPHE Valéry					
MAGNE Marie-Ange					
MICHON Marie-Hélène		G. BARAT	X		
PAGES Jean-Louis					
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise			X		
TOTAL / 10 (45% des voix)	1	1		2	181,5

#### Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
<b>19</b> ARFEUILLÈRE Christophe		JM TAGUET	X		
CORNELISSEN Jacqueline	X				
LABBAT Jean-François					
PADILLA-RATELADE M.			X		
PETIT Christophe		J CORNELISSEN	X		
TAGUET Jean-Marie	X				
VIDAL Marie-Laure	X				
ZIOLO Eric		ML VIDAL	X		
<b>23</b> CHEVREUX Laurence					
DEFEMME Catherine					
JOUANNETAUD Marinette			X		
LEGER Jean-Luc			X		
MARTIN Valéry			X		
SIMONET Valérie					
<b>87</b> LARDY Brigitte			X		
MALET Patrick			X		
TOTAL / 16 (25 % des voix)	3	3		6	100,83

#### Collège Intercommunal et Communal Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	X				
BUJON Marc					
CORNELISSEN Tony	X				
FONFREDE Alain					
MONTIGNY Pascal	X				
VMM BONNET-TENEZE V.	X				
BOUCHOT Estelle	X				
BOURROUX François					
LELIEVRE Carla					
SAVIGNAC Sylvie		V BONNET TENEZE	X		
VEM CHAUMEIL Romain					
COURTEIX Nadine		P BRUGERE	X		
FRAYSSE Marie					
CGS BAUMGARTEN Christophe		R NICOUX	X		
BONIFAS Marina					
LETELLIER Thierry		G SALVIAT	X		

	NICOUX Renée	X				
	SIMONS Benjamin	X				
CSO	ESCOUBEYROU Luc	X				
	GARGUEL Karine					
	GAUTIER Laurent					
	POITOU-LE BIHAN D.					
	RABETEAU Raymond					
MCEA	GUYONNET Gérard		J FORESTIER	X		
	ROULLAND René		X DUTEURTRE	X		
	VERDIER Alexandre					
PV	ANOMAN Mathieu					
	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
	COLIN Juliana		JP BOSDEVIGIE	X		
	COUPET Georges					
	DELEFOSSE Laurent	X				
BC	FORESTIER Joël	X				
	TOTAL / 32	11	7		18	54

## Communes Corrèze

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
BARBAZANGE Marie		M COURTEIX	X		
BEAUMONT Didier	X				
BEYNEL Liliane		C CHABRERIE	X		
BILLOT Marie-Josée	X				
BOUDIN Olga					
BOISSONNEAU Marie-Lise	X				
BRETELLE Paul					
BROUTIN Frédérique					
CHABRERIE Christian	X				
CHARLE Pierre	X				
CHASSON Thomas			X		
CHAUQUET Guillaume					
CHAUQUET Marie-Hélène	X				
CHEVALIER Pierre	X				
CHEZE Monique			X		
CORNELISSEN Josée	X				
COULON Martial	X				
COURTEIX Michel	X				
DELEIGNIES André	X				
DEVEDEUX Jean-Paul	X				
DOULCET Jacqueline	X				
FOURGNAUD Claudine		M LEOCADIO	X		
GAGE Pascal	X				
GRATADOUR Marcel	X				
HERRAULT Chantal					
HORNEBECK Catherine	X				
HOUGAS Bruno		J DOULCET	X		
HUNDZINGER André	X				
ISLJAM Savelka			X		
JAMILLOUX VERDIER S.		A HUNDZINGER	X		
JOLY Daniel	X				
JOURNOUD Vladimir					
LACHAUD Michel	X				
LAFARGUETTE Lionel	X				
LAUZANNE Claudie	X				
LEFAL Benjamin					
LEFEVRE Corinne	X				
LEOCADIO-BANETTE Martine	X				
LOGE Jean-François	X				
LOUCHART Arnaud		A DELEIGNIES	X		
MAGIMEL Alain	X				
MANDON Henri					
MARLEIX Andréa					
MARTINIE Gérard	X				
MAZALEYRAT Emilie					
MIGNAUT Thomas					
MOCAER Laurence		MH CHAUQUET	X		

MORATILLE Gérard		E BOUCHOT	X		
NOUAÏLE Josette		C LEFEBRE	X		
PENEL Eric		MJ BILLOET	X		
PEREON Julien		P GAGE	X		
PORTE Guillaume			X		
POUYAUD Bernard	X				
POUZADOUX Denis					
ROUSSEL Jean-Pierre			X		
ROUX Marie-Hélène		P CHARLE	X		
SAGAN Françoise					
SAUGERAS Michel		C HORNEBECK	X		
SEGUI Aurélien			X		
SENOUSSAOUI Bernard					
URBAIN Jean-Yves					
VEYRET Jérémy					
VIGROUX-SARDENNE J.		D JOLY	X		
VINATIER Catherine		C LAUZANNE	X		
ZANELLI Philippe			X		
TOTAL / 64	27	15		42	

## Communes Creuse

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
ALLEGRE-Sylviane			X		
ARNAUD Carole					
ARNAUD Christian		O CAGNON	X		
ASO Eric			X		
BERGERON Guillaume	X				
BOYER Laurence					
BREBION Célia					
BREHIN Geneviève			X		
BROUSSOULOUX Maryse					
CABARET Pauline					
CAGNON Olivier	X				
CHAPAL Arnaud		C DUPRADEAUX	X		
CHERADAME Lou-Andréa					
CLIDIÈRE Eliane	X				
DUMEYNIÉ Jean-Claude			X		
DUPONT Nicolas			X		
DUPRADEAUX Cyrille	X				
DUTEURTRE Xavier	X				
FAURE Jacques		G BERGERON	X		
GERVAIS Nicolas					
GRANIER Michelle	X				
KLEIN Mario	X				
LAPOSTOLLE Gaëlle					
LEFORT Laurent			X		
LE MIGNOT Guy					
LEROUSSEAU Jean					
LOURADOUR Pierrick			X		
MAGRIT Gilles					
MAJIRUS Jean-Nicolas			X		
MOREAU Jean-Claude					
MOULIN Catherine	X				
MOUNAUD Patrick		B REUGE	X		
PATAUD Annick					
PATAUD Patrice					
PEYLET Jessica					
REUGE Bernard	X				
ROMAN Alexandru					
SALVIAT Gérard	X				
SOULMAGNON Philippe	X				
TERNAT Didier			X		
VERGNE Pierre					
WEIMANN Véronique		L ESCOUBEYROU	X		
ZUCCA Alain		M KLEIN	X		
TOTAL / 43	11	6		17	

## Communes Haute-Vienne

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
CAILLAMAUD Jean-Paul					
CHEMIN Baptiste					
CYRILLE Aurore					
DUMONT SAINT PRIEST France					
FOHR Mariette			X		
GARDELLE Marie-Christine	X				
HENRIO Rémi	X				
JEGOU Isabelle		M COULON	X		
KONINGS Paul		G MARTINIE	X		
LAHAYE Françoise		R HENRIO	X		
LE GRAND Yannick		M GRANIER	X		
MARTIN Sébastien		P SOULMAGNON	X		
MATINAUD Gilles					
SUDRON Frédéric			X		
VERGER Roland		MC GARDELLE	X		
VIGIER Ophélie					
TOTAL / 16	2	6		8	67
Communes et EPCI=30 % des voix	51	34		85	121

**Personnels du Syndicat mixte** : Juliette GIOUX, Guillaume RODIER, Olivier HUET, Nathalie HARANG, Mélanie LE NUZ, Marie MAZURIER, Véronique GIESSLER.

### **CODE PROJET 9300 (Finances)**

#### **Le Président expose :**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2312-1 ;  
Vu la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment l'article 107.

#### **Description du projet :**

Conformément à l'article L. 2312-1 du CGCT, le débat sur les orientations budgétaires (DOB) doit se tenir dans les dix semaines précédant le vote du budget primitif, et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du comité syndical, dont il est pris acte par une délibération spécifique. Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local, les objectifs financiers et priorités du syndicat mixte du PNR de Millevaches pour la construction du projet de budget primitif 2025, sont détaillés dans le rapport sur les orientations budgétaires joint en annexe. Ce rapport constitue le support du débat d'orientations budgétaires 2025 du syndicat mixte.

#### **Proposition :**

Il est proposé aux membres du Comité :

- De prendre acte de la tenue du débat et de la présentation du rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2025.

#### **LE COMITE SYNDICAL,**

**Ayant entendu** l'exposé de son rapporteur,  
**Après en avoir délibéré,**

## DECIDE

- De prendre acte de la tenue du débat et de la présentation du rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2025.

	Votes			Voix	
	CONTRE	ABSTENTION	POUR	CONTRE	POUR
REGION			2	0	181,5
DEPARTEMENT			6	0	100,833333
COM COM			18	0	54
COMMUNES			67	0	67
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>93</b>	<b>0</b>	<b>403,333333</b>

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus  
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité le 25/02/2025 et qu'elle a été affichée le 25/02/2025


*La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevalches en Limousin, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La délibération ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.*

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 019-251900130-20250218-C\_2025\_01-DE

**ANNEXE**

# **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025**

*(ROB)*

**Servant de support au Débat  
d'Orientations  
Budgétaires  
(DOB)**

Comité syndical  
18 février 2025

<b>PREAMBULE</b> .....	<b>3</b>
<b>LE CADRE DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES</b> .....	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION – CONTEXTE DE CONSTRUCTION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025</b> .....	<b>5</b>
<b>PARTIE I – EVOLUTIONS BUDGETAIRES 2020-2024</b> .....	<b>6</b>
1 - Evolution 2020-2024 : analyse globale.....	6
2 - Evolution 2020-2024 : analyse détaillée par section.....	7
3 – Evolution 2020-2024 : résultat .....	11
4 - Etat de la dette .....	11
5 - Les indicateurs financiers .....	12
<b>PARTIE II – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025</b> .....	<b>14</b>
<b>I. BUDGET DE FONCTIONNEMENT</b> .....	<b>14</b>
1 - Présentation globale .....	14
2 – Estimation détaillée .....	15
<b>II. BUDGET D'INVESTISSEMENT :</b> .....	<b>19</b>
1 - Présentation globale .....	19
2 - Estimation détaillée .....	20
<b>III - PRESENTATION BUDGETAIRE PAR LE PRISME DE LA CHARTE (PAR ORIENTATION)</b> .....	<b>22</b>
1. Evolution toutes sections confondues (fonctionnement et investissement) .....	23
2- Détail de la section de fonctionnement 2025 par orientation.....	29
3 – Détail de la section d'investissement par orientation .....	30
<b>PARTIE III – STRUCTURE ET EVOLUTION DES EFFECTIFS</b> .....	<b>31</b>
2 – Evolution des effectifs en 2024 .....	33
3 – Effectifs prévisionnels 2025 .....	34
4 - Récapitulatif des emplois prévus en 2025 .....	35

## Préambule

Dans les 2 mois précédant l'examen du budget primitif, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin communique un rapport sur les orientations budgétaires de la collectivité.

Ce rapport donne lieu ensuite à un débat au Comité syndical. Une délibération spécifique atteste de sa tenue.

Le présent rapport présente les orientations budgétaires pour l'année à venir, les éventuels engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs.

Il est établi sur la base des missions confiées au Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin formalisées dans sa Charte et des engagements pris auprès des financeurs, en particulier auprès de la Région dans le cadre du Contrat Parc 2023-2026.

## Le cadre des orientations budgétaires

Les orientations budgétaires s'appuient sur les réalisations budgétaires de l'année 2024, elles seront soumises au Comité syndical de manière plus précise et plus complète lors de l'examen du budget primitif.

Le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin poursuit une double ambition : la préservation d'un territoire à haute valeur environnementale et son développement durable.

Le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin a des missions impératives à exercer, missions qui sont inscrites dans le code de l'environnement et reprises dans sa charte :

- La protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages.
- L'aménagement du territoire, en contribuant à la définition et l'orientation des projets d'aménagement.
- Le développement économique et social, en animant et coordonnant les actions pour assurer une qualité de vie sur le territoire.
- L'accueil, l'éducation et l'information du public.
- L'expérimentation et la recherche.

Ces missions, le Parc les portent au service du territoire et de ses habitants. Elles sont mises en œuvre dans la mesure des moyens dont dispose le Parc.

Elles ont été formalisées dans la Charte du Parc couvrant la période 2018-2033 au travers de 3 axes et 8 orientations elles-mêmes déclinées en 38 mesures.

AXE 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale. Gérer l'espace en préservant les richesses patrimoniales	Orientation 1 – Préserver un haut niveau de richesse des milieux et des espèces
	Orientation 2 – Accompagner la mutation des paysages
	Orientations 3 – Améliorer la gestion partagée de l'eau
	Orientation 4 – Connaître, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel
Axe 2 – Millevaches, territoire en transition. Valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement	Orientation 5 – Stimuler la production et la valorisation des ressources locales
	Orientation 6 – Devenir un territoire à énergie positive
Axe 3 – Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur. Promouvoir et partager un territoire attractif et innovant.	Orientation 7 – Transmettre les savoirs du territoire
	Orientation 8 – Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire

Le rapport d'orientation budgétaire a pour vocation d'apporter aux élus des informations sur la situation budgétaire et financière de la collectivité ainsi que ses effectifs afin d'éclairer les perspectives budgétaires qui sont proposées.

Il expose dans une première partie les évolutions constatées sur les exercices précédents. Les éléments concernant l'exercice 2024 ont été inscrits au vu des opérations constatées dans la comptabilité après une première vérification du comptable du Trésor Public. Ils sont indiqués à titre provisoire en l'attente du vote du compte administratif par le Comité syndical.

Sur la base de ces évolutions, les perspectives pour l'année 2025 sont présentées en seconde partie.

Enfin, la dernière partie présente un éclairage particulier sur la structuration et l'évolution des effectifs.

## INTRODUCTION – Contexte de construction des orientations budgétaires 2025

Le contexte national depuis la fin de l'année 2024 a rendu l'élaboration des orientations budgétaires 2025 plus délicate qu'à l'accoutumée. L'annonce de mesures d'économie nationales ayant un fort impact sur le budget des collectivités territoriales a conduit la Région Nouvelle Aquitaine à prévoir un budget 2025 très contraint.

Toutefois, elle n'a pas encore fait connaître à ce jour les arbitrages définitifs.

Il reste donc encore une incertitude sur les conséquences à attendre pour le Parc naturel régional de Millevaches.

L'hypothèse qui a été retenue suite aux différents échanges avec la Région a été celle d'une diminution de 10%.

Il est également nécessaire de prendre en compte les mesures touchant les charges de personnel (augmentation des cotisations patronales des agents titulaires en matière de retraite et de maladie, participation au financement de la garantie prévoyance des agents...) sachant que les dépenses de rémunération sont le plus gros poste du budget de fonctionnement.

Pour l'année 2025, le Parc naturel régional doit donc présenter des orientations budgétaires prudentes mais l'essentiel des actions engagées est maintenu. Toutefois des investissements qui avaient pu être prévus sont mis en attente. Par ailleurs, il est à noter que le débloqué en cours de demandes de subventions pour des actions réalisées pour certaines depuis 2017 offre des recettes complémentaires pour l'année budgétaire à venir.

Enfin, l'absence d'endettement de notre collectivité ne fait pas peser de contrainte supplémentaire sur le budget.

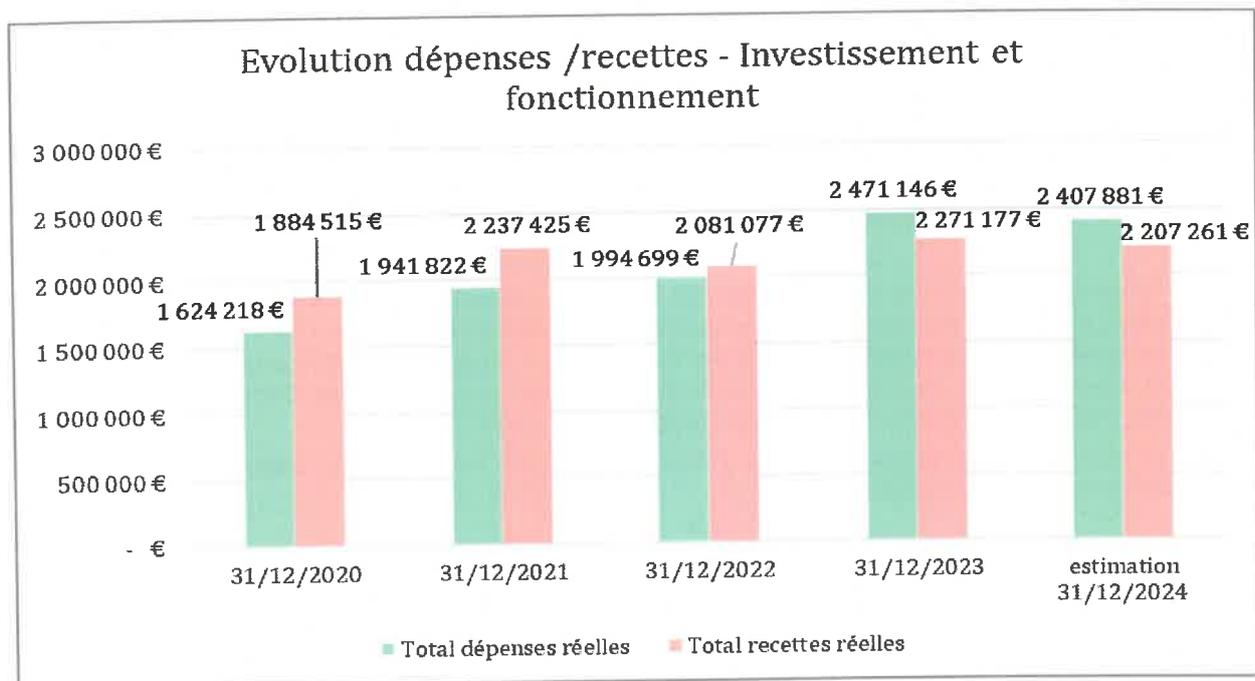
C'est sur ces bases que le présent document détaille les orientations budgétaires qui sont proposées au Comité syndical.

## PARTIE I – EVOLUTIONS BUDGETAIRES 2020-2024

Cette première partie retrace les évolutions et dynamiques des exercices antérieurs. Afin de présenter les évolutions sur les cinq exercices allant de 2020 à 2024, seules les dépenses et recettes réelles ont été prises en compte.

Les opérations dites d'ordre (transferts entre les sections de fonctionnement et d'investissement ne correspondant pas à des décaissements ou encaissements réels) ainsi que les résultats reportés d'un exercice à l'autre, et ne sont donc pas indiqués.

### 1 - Evolution 2020-2024 : analyse globale



Les deux dernières années ont été marquées par une amplification des actions et la réalisation d'investissement structurants après la parenthèse 2020-2021 suite à l'épidémie du COVID. D'autre part, les incidences d'une inflation plus marquée en 2022 et 2023 et différentes mesures nationales de revalorisation des rémunérations ont contribué à la hausse des dépenses de la collectivité.

Pendant l'année 2024, le parc a continué de développer ses actions, notamment sur :

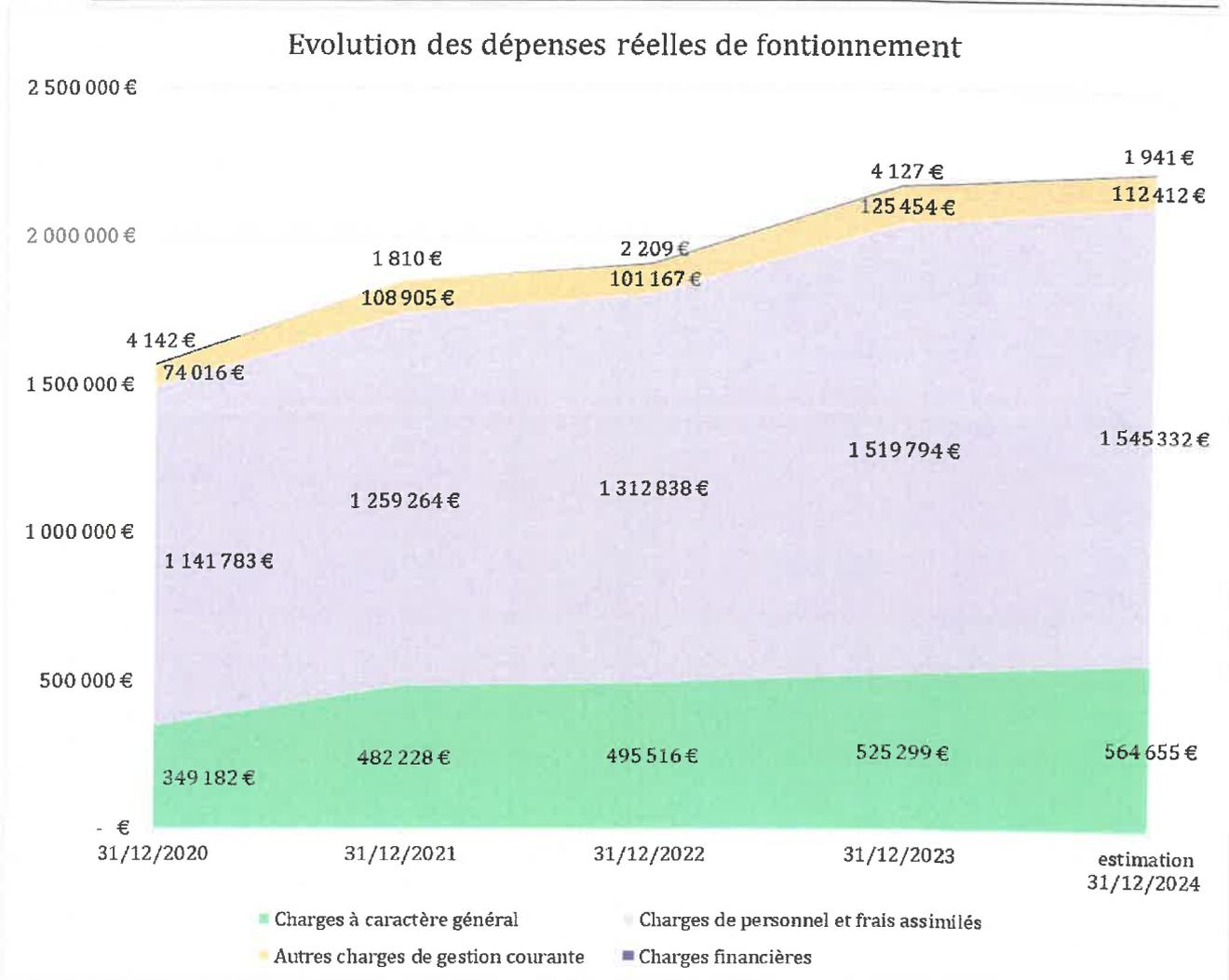
- l'axe 1 de la Charte (préservation des richesses) : missions Natura 2000, Abeilles sauvages, Projets agro-environnementaux(PAEC), mission Eau
- l'axe 2 de la Charte (valorisation des ressources) : stratégie climat, mobilité
- l'axe 8 de la Charte avec l'organisation de la fête des 20 ans du Parc sur 3 jours.

Des investissements pour 142 673€, dont 40 661€ au bénéfice de collectivités du territoire (opérations pour compte de tiers) ont été réalisés. Ils sont détaillés plus loin dans le document.

Parallèlement, il faut noter que des retards importants dans le traitement des demandes de subvention ou leur paiement n'ont pas permis d'enregistrer immédiatement les recettes correspondant aux dépenses.

## 2 - Evolution 2020-2024 : analyse détaillée par section

### A - Section de fonctionnement-dépenses



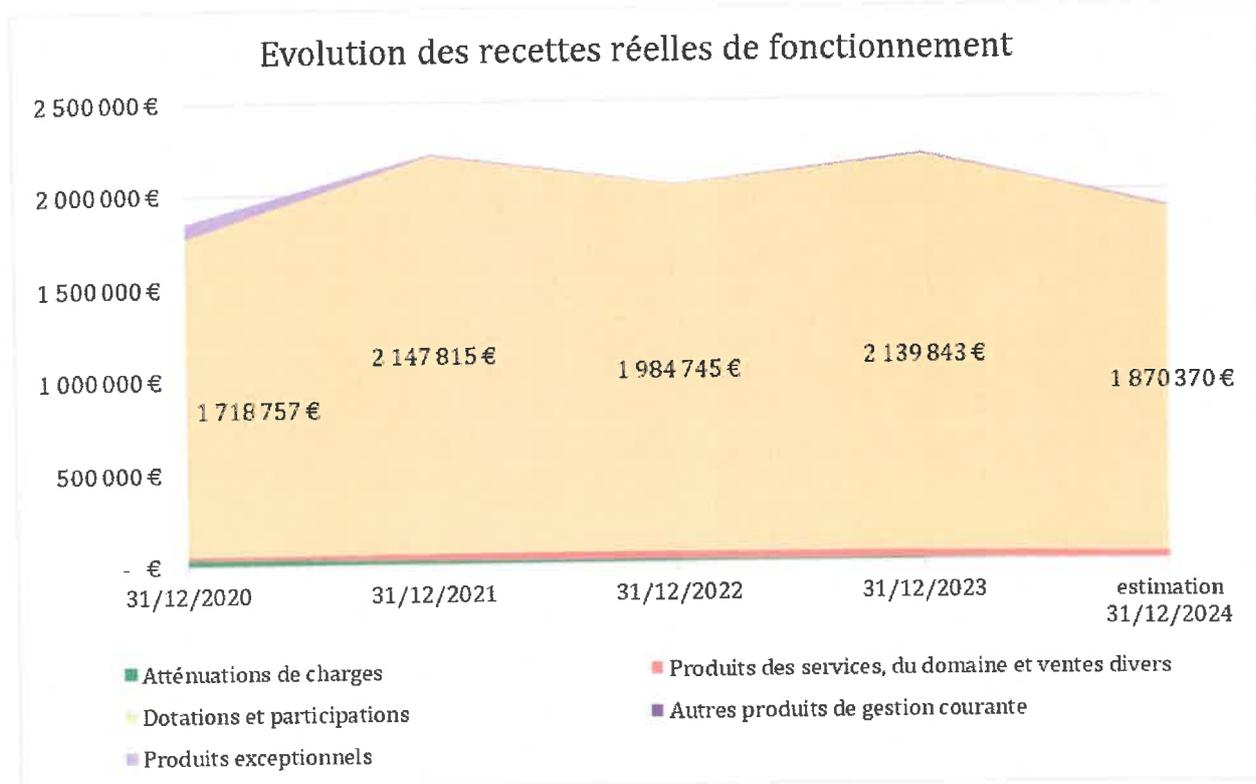
	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024 (provisoire)
Charges à caractère général	349 182 €	482 228 €	495 516 €	525 299 €	564 655 €
Charges de personnel	1 141 783 €	1 259 264 €	1 312 838 €	1 519 794 €	1 545 332 €
Autres charges de gestion courante	74 016 €	108 905 €	101 167 €	125 454 €	112 412 €
Charges financières	4 142 €	1 810 €	2 209 €	4 127 €	1 941 €
Charges exceptionnelles	436 €	- €	83 €	798 €	209 €
Dotations aux provisions		- €	- €	13 734 €	- €
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>1 569 559 €</b>	<b>1 852 207 €</b>	<b>1 911 813 €</b>	<b>2 189 206 €</b>	<b>2 224 547 €</b>

En 2024, les charges à caractère général continuent leur progression suite, principalement, à la réalisation des actions relatives à la Charte.

L'augmentation des charges de personnel est également la traduction de la mise en œuvre de nouvelles actions soit pour des emplois créés en cours d'année 2023 et maintenant présents en année pleine (accueil-animation grand public, évaluation) ou pour des postes nouveaux en 2024 (ressource eau et mobilité en fin d'année).

Début 2024, la hausse de l'indice de la fonction publique a également eu des incidences sur l'augmentation des charges de personnel.

## B - Section de fonctionnement-recettes



	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024 (provisoire)
Atténuations de charges	35 811 €	27 934 €	19 806 €	11 495 €	7 990 €
Produits des services, du domaine et ventes divers	16 450 €	31 793 €	36 797 €	41 478 €	31 898 €
Dotations et participations	1 718 757 €	2 147 815 €	1 984 745 €	2 139 843 €	1 870 370 €
Autres produits de gestion courante	1 €	402 €	239 €	10 218 €	- 6 175 €
Produits exceptionnels	85 954 €	11 604 €	7 860 €	2 140 €	9 540 €
Reprise de provisions					6 734 €
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>1 856 973 €</b>	<b>2 219 548 €</b>	<b>2 049 447 €</b>	<b>2 205 174 €</b>	<b>1 920 357 €</b>

Entre 2021 et 2023, la variation des dotations et participations était essentiellement due à des rattrapages de dossiers de subventions sur années antérieures. En 2024, un retard important dans le traitement des dossiers de demandes de subvention par les services instructeurs n'a pas permis d'enregistrer les recettes correspondant à certaines actions (Natura 2000, éducation et fête du Parc pour les principaux).

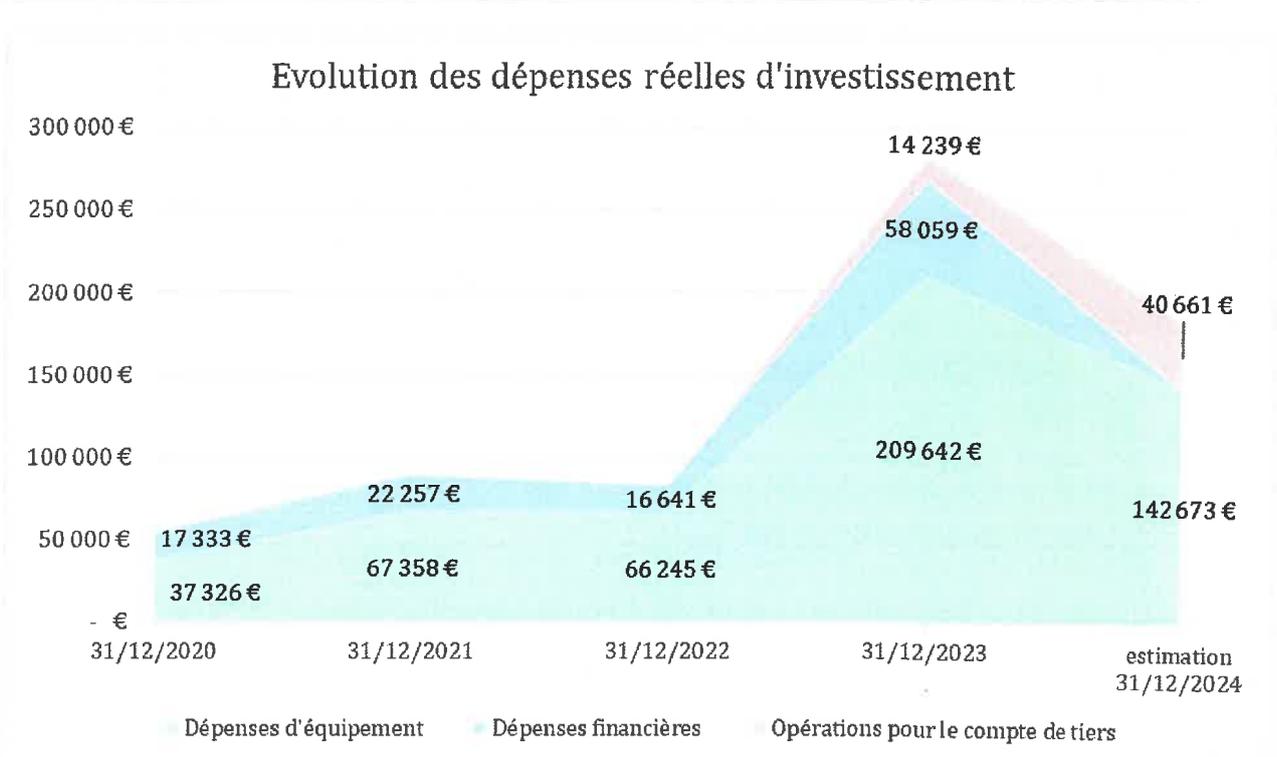
Les montants inscrits aux chapitres « Autres produits de gestion courante » et « Reprise de provisions » correspondent à une régularisation d'un avoir auprès de l'entreprise Orange versée par cette dernière avec retard.

Chaque année, les dotations et participations génèrent la principale ressource du fonctionnement.

Au sein de ces dotations et participations :

- Les contributions statutaires sont restées stables sur les dernières années.
- La dotation de l'Etat a connu une augmentation significative de 30% en 2023, elle est restée identique en 2024
- Les subventions ont enregistré une progression sensible d'environ 300 000 € depuis 2020. Cette hausse exprime la mobilisation de nouveaux financements afin de réaliser les nouvelles actions.

### C - Section d'investissement-dépenses



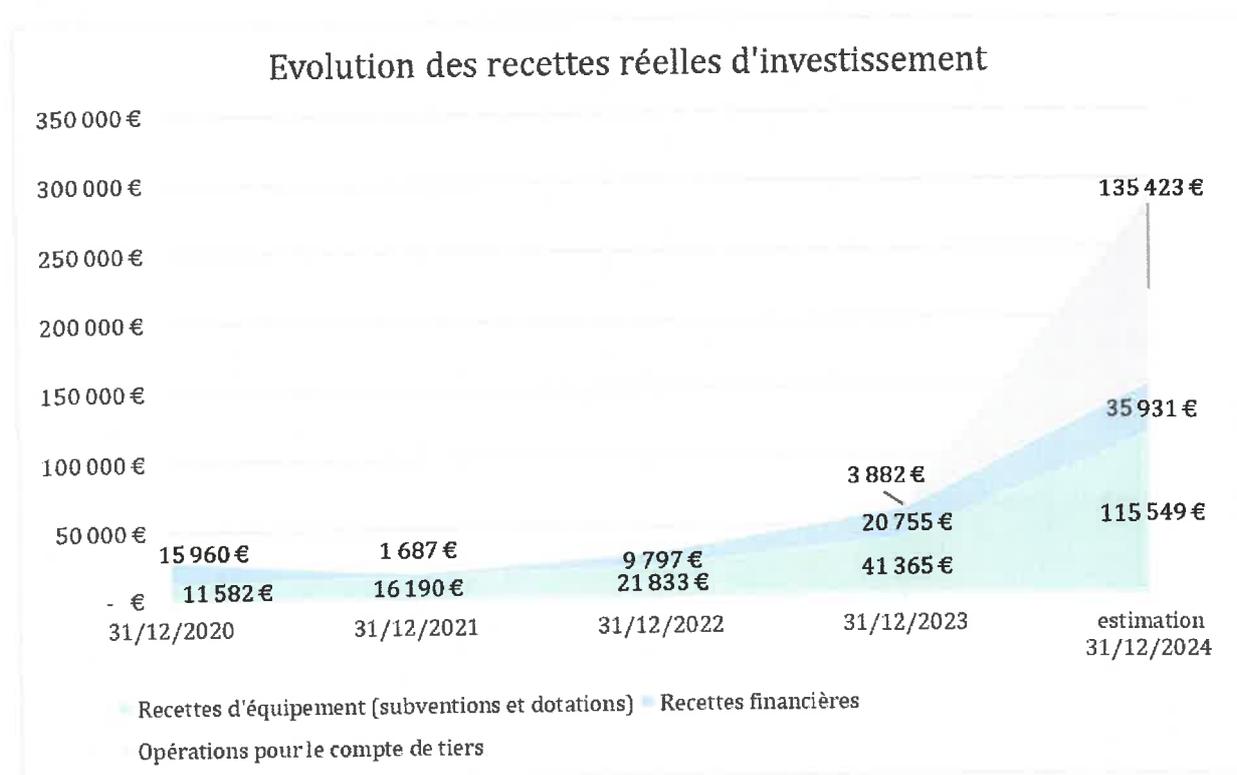
Depuis 2023, le parc a relancé les investissements, en particulier des immobilisations non récurrentes dans le cadre des missions du Parc dont pour 2024 :

- Acquisition d'une cabane mobile à destination des groupements pastoraux,
- Achat de matériel de protection contre les grands prédateurs,
- Le développement de la qualification du site de la maison du Parc (aménagement, signalétique).
- Achat de matériel de suivi des milieux aquatiques.

Les dépenses financières concernent essentiellement les avances versées à l'inter-parc massif central (IPAMAC) dans le cadre de projets communs. Ces avances fluctuent en fonction des dates de lancement des différentes opérations. En 2023 des versements d'avances de trésorerie à IPAMAC pour les projets « biodiversité trame noire », « biodiversité Milieux Ouverts Herbacés - MOH », « tourisme –gestion durable » ont été effectués pour un montant de 31 059 €. Il avait également été consenti une avance de trésorerie à l'association APML pour 15 000€. Il n'y a pas eu d'avance versée sur 2024. L'APML a remboursé son avance en fin d'année.

Depuis 2023, les travaux d'aménagement pour le compte de collectivités ou de particuliers sont comptabilisés en dépenses d'investissements. En 2024, ces actions se sont poursuivies dans le cadre des projets Abeille sauvage et Urbanisme et de nouvelles actions ont été engagées au niveau de la restauration des milieux humides. Elles sont amenées à s'accroître dans les années à venir.

## D - Section d'investissement-recettes



Les recettes d'investissement ont augmenté et viennent en compensation de la hausse des dépenses d'investissements.

La part non financée par des subventions a pu être imputée sur l'excédent reporté. Aucun emprunt n'a donc été contracté dans ce cadre.

Les opérations pour compte de tiers correspondent à la contrepartie financière des immobilisations réalisées pour les bénéficiaires de certaines actions (collectivités ou particuliers). Les financements correspondent à 100% des dépenses pour le programme sur la restauration des milieux naturels et 86% pour le projet sur les abeilles sauvages.

Des avances de subventions ont été perçues en fin d'année pour le projet abeilles sauvages pour les opérations de mandats pour compte de tiers. Toutes les dépenses afférentes n'ont pas encore été réalisées, d'où le montant des recettes supérieures au montant des dépenses.

### 3 – Evolution 2020-2024 : résultat

Ce tableau présente l'évolution du résultat après reprise des excédents ou déficits réalisés sur les exercices précédents. Concernant le résultat de fonctionnement, il permet de visualiser l'impact en 2024 du retard dans le traitement des dossiers de subventions attendues.

	2020	2021	2022	2023	31/12/2024 (provisoire)
Résultat à la clôture fonctionnement	179 759 €	437 985 €	483 063 €	420 664 €	35 769 €
Résultat à la clôture investissement	301 431 €	338 809 €	373 368 €	233 711 €	415 639 €
<b>Total</b>	<b>481 190 €</b>	<b>776 794 €</b>	<b>856 431 €</b>	<b>654 375 €</b>	<b>451 408 €</b>

### 4 - Etat de la dette

#### A - Structure de la dette :

Depuis juillet 2023, le syndicat mixte n'a plus d'emprunt en cours.

#### B - Encours de la dette :

Prévision 2025 : 0 €.

Pour 2025, il n'est pas prévu d'avoir recours à des ouvertures de crédits d'emprunt.

#### C - Encours à court terme :

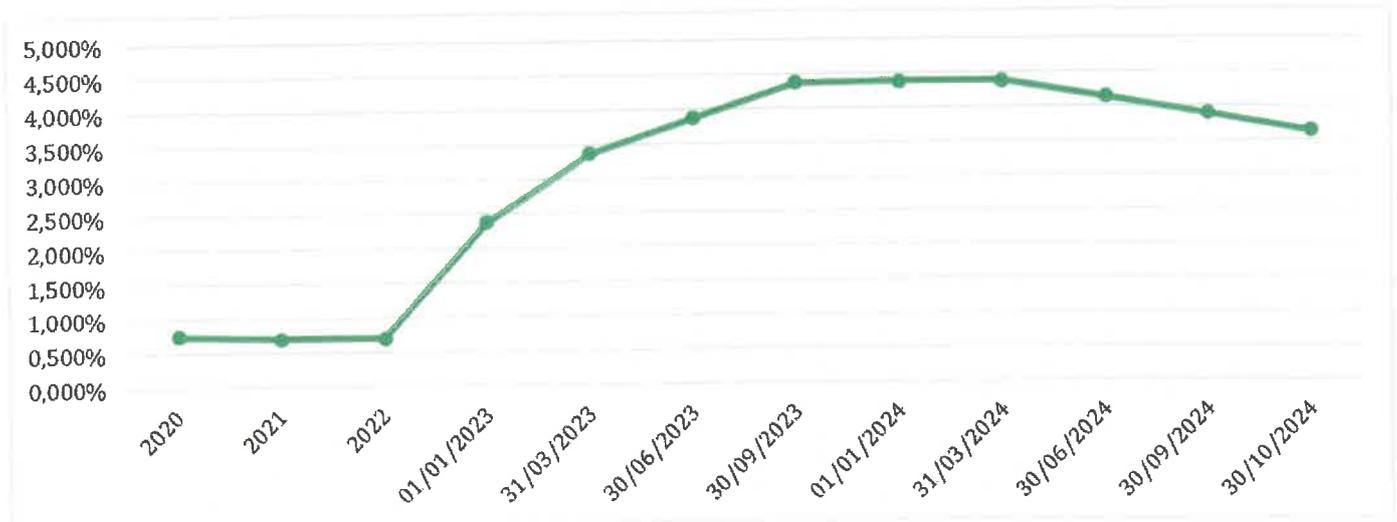
Le syndicat mixte a besoin de recourir à l'utilisation d'une ligne de trésorerie. Cette nécessité est due au décalage entre la réalisation des actions et la perception des subventions afférentes.

En 2023 et 2024, le taux d'intérêt concernant la ligne de trésorerie était passé d'un taux fixe annuel à un taux variable.

Pour 2024, il était indexé sur l'ESTER (taux interbancaire de la zone euro) + 0,47%.

Pour 2025, le taux d'intérêt sera de nouveau basé sur un taux fixe. Il s'élèvera à 3.3%. La ligne de trésorerie a été contractée auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant maximum de 500 000 €.

Evolution des taux d'intérêts sur la ligne de trésorerie :



Le versement des contributions statutaires ne pouvant intervenir qu'après le vote du Comité Syndical, le syndicat mixte a surtout recours à cette ligne de trésorerie dans les premiers mois de l'année.

## 5 - Les indicateurs financiers

### A- Fonds de roulement, besoin en fonds de roulement, trésorerie :

Le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie sont déterminés au moment de l'arrêté des comptes. Ils sont issus d'une image figée des comptes au dernier jour de l'exercice.

Le fonds de roulement s'apparente à une réserve. Il permet de couvrir le décalage entre encaissement de recettes et paiement de dépenses. Le fonds de roulement constitue également une réserve dans laquelle le Parc pourra être amenée à puiser pour financer ses dépenses d'équipement.

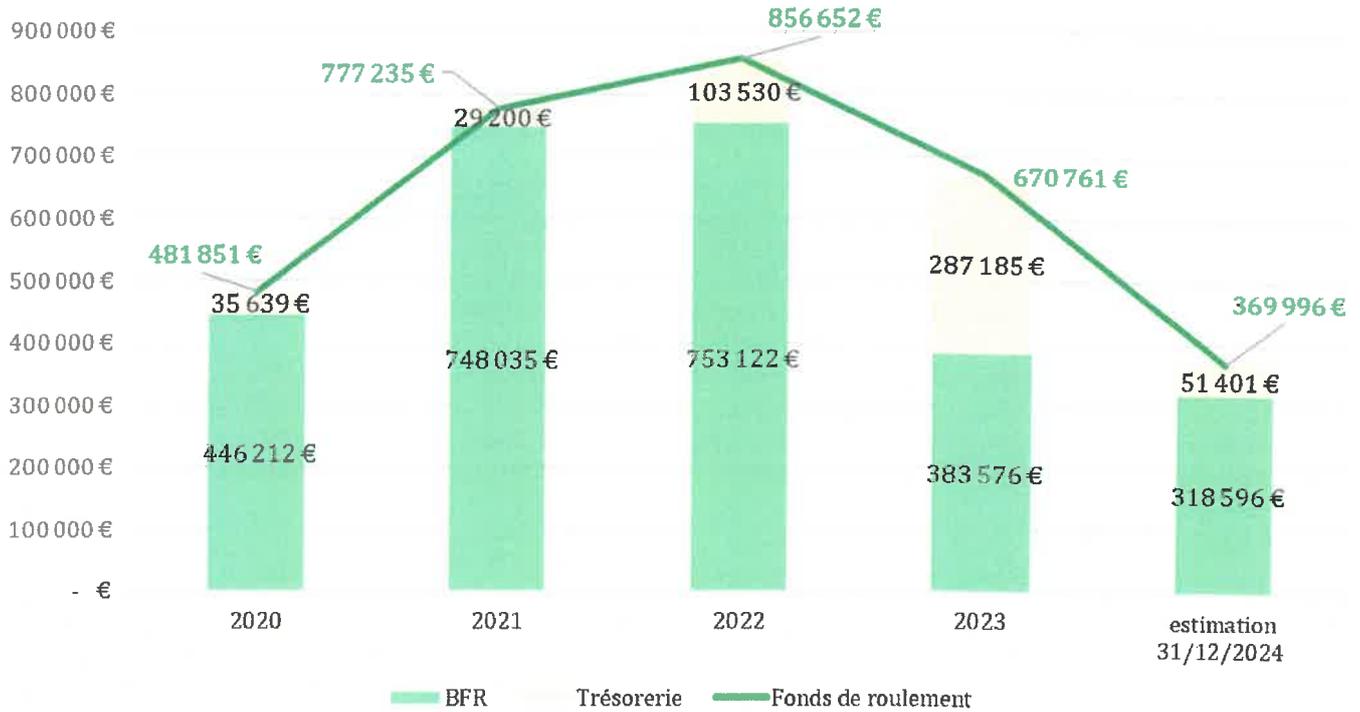
Le Fonds de roulement net global (FRNG) doit être positif ; s'il est négatif, il constitue un point de fragilité. Concernant notre collectivité, ce dernier est positif sur chaque exercice mais a diminué en 2024 (subventions en attente de traitement par les services instructeurs).

Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances plus stocks et les dettes à court terme. Une créance constatée, non encaissée génère un besoin de financement. A l'inverse, une dette non encore payée vient diminuer ce besoin de financement.

La diminution du BFR est principalement due aux mandats de fin d'exercice qui n'étaient pas encore validés au niveau de la trésorerie.

La trésorerie comprend le solde du compte au Trésor le dernier jour de l'exercice.

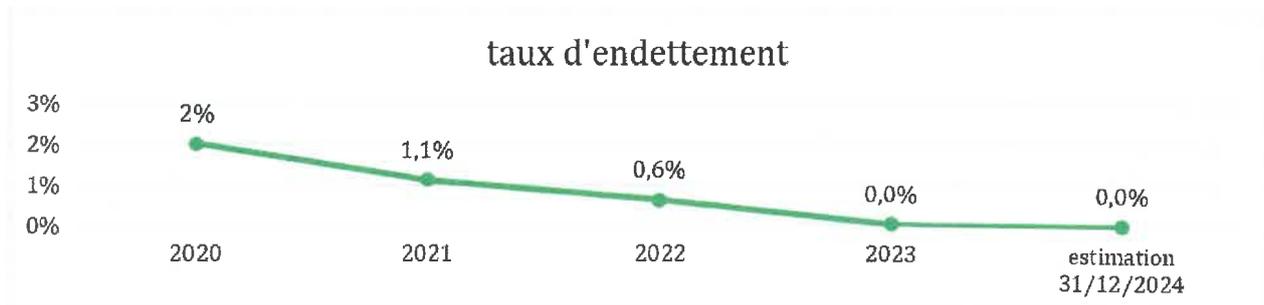
### Evolution du Fonds de roulement, besoin en fonds de roulement et trésorerie



### B- Taux d'endettement

Le taux d'endettement permet de mesurer la charge de la dette par rapport à ces recettes.

Le parc n'ayant eu jusqu'en 2023 qu'un seul emprunt, le taux d'endettement très faible a de plus diminué corrélativement au remboursement de celui-ci.



## PARTIE II – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Depuis 2024, les orientations budgétaires sont présentées selon la norme comptable M57.

Outre ses actions propres, le Parc, par le biais des programmes qu'il porte et qu'il anime, mobilise ou aide à la mobilisation des financements extérieurs pour des projets en faveur du territoire.

Il peut s'agir des Mesures agro-environnementales et climatiques - MAEC (actions conjointe biodiversité/agriculture) qui représentent ainsi des retours directs aux agriculteurs, ou du dispositif « des maîtrises d'ouvrage externe (MOE) », financés par la Région dans le cadre du Contrat Parc au bénéfice des collectivités, entreprises et habitants du territoire. Ces financements sont directement versés aux bénéficiaires et n'apparaissent donc pas dans le budget parc.

Pour 2025, la Région a annoncé une diminution de sa participation financière. Pour l'établissement de ce rapport d'orientation budgétaire, il a été pris en compte une baisse de 10% des contributions apportées par la Région hors sectoriels (de 1 163 670€ en 2024 à un prévisionnel de 1 046 617€ en 2025). Celle-ci est intégralement impactée sur le financement du Contrat Parc.

### I. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

#### 1 - Présentation globale

Le montant total prévisionnel du budget 2025 en section de fonctionnement proposé s'élève à **2 771 069 €**.

#### A - Dépenses :

Chapitre	Budget 2024	31/12/2024 (provisoire)	Prévisions 2025
C011 Charges à caractère général	888 000 €	564 655 €	762 070 €
C012 Charges de personnel et frais assimilés	1 695 700 €	1 545 332 €	1 727 200 €
C65 Autres charges de gestion courante	147 730 €	112 411 €	138 149 €
<b>Total des dépenses de Gestion courante</b>	<b>2 731 430 €</b>	<b>2 222 398 €</b>	<b>2 627 419 €</b>
C66 Charges financières	7 000 €	1 940 €	7 000 €
C67 Charges exceptionnelles	550 €	209 €	0 €
C68 Dotations aux provisions	25 000 €	0 €	2 000 €
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>2 763 980 €</b>	<b>2 224 547 €</b>	<b>2 636 419 €</b>
C042 Opérations d'ordre de transferts entre sections-Dotation aux amortissements	106 440 €	87 482 €	134 650 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 870 420 €</b>	<b>2 312 029 €</b>	<b>2 771 069 €</b>

## B - Recettes :

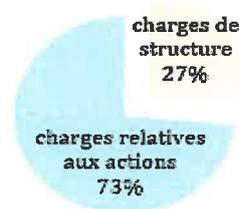
Chapitre	Budget 2024	31/12/2024 (provisoire)	Prévisions 2025
C013 Atténuations de charges	8 500 €	7 990 €	- €
C70 Produits des services, du domaine et ventes divers	23 400 €	31 898 €	16 240 €
C74 Dotations et participations	2 402 076 €	1 870 370 €	2 683 090 €
C75 Autres produits de gestion courante	0 €	- 6 175 €	2 000 €
<b>Total des recettes de Gestion courante</b>	<b>2 433 976 €</b>	<b>1 904 083 €</b>	<b>2 701 330 €</b>
C77 Produits exceptionnels		9 540 €	- €
C78 Reprise provisions		6 734 €	- €
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>2 433 976 €</b>	<b>1 920 357 €</b>	<b>2 701 330 €</b>
C042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	15 780 €	6 777 €	33 970 €
C002 Résultat N-1 reporté (provisoire)	420 664 €	420 664 €	35 769 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 870 420 €</b>	<b>2 347 798 €</b>	<b>2 771 069 €</b>

## 2 – Estimation détaillée

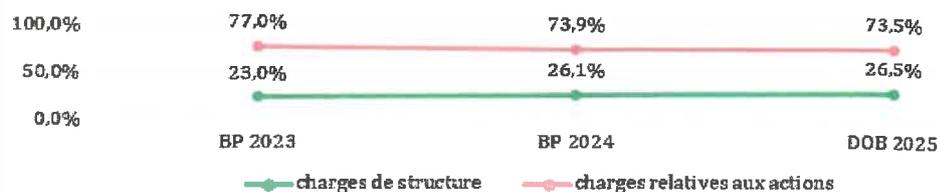
### A - Dépenses :

Dans les éléments donnés ci-dessous, ne sont abordés que les chapitres significatifs. Il est entendu par dépenses d'animation, les charges de personnel affectées directement à la réalisation des différents projets. Les dépenses d'action correspondent à toutes les autres charges nécessaires à la réalisation des projets hors les frais de personnel.

### Répartition des charges à caractère général et charges de personnel



### Répartition des charges à caractère général et charges de personnel



▪ **Les charges à caractère général** (*chapitre 011*)

Elles intègrent en premier lieu les charges de fonctionnement général qui ne peuvent être affectées directement aux actions menées par le Parc.

Les charges de fonctionnement général comprennent les frais d'énergie, de location et d'entretien des locaux, la maintenance des matériels (en particulier le parc informatique et automobile), les taxes, les frais de déplacements des agents, les fournitures administratives, les primes d'assurance, les frais d'insertion obligatoires pour les marchés, les frais d'affranchissements et les frais téléphoniques soit environ 24.4% des charges de ce chapitre.

Outre ces charges, ce chapitre comptabilise les dépenses liées aux actions : il s'agit principalement des rémunérations d'intermédiaires, séminaires, études, formation, publications et communications. La part de ces dépenses représente environ 75.6% des charges de ce chapitre.

Les actions prévues en 2025 sont dans la continuité de celles déjà effectuées en 2024. Toutefois, à compter de 2025, les dépenses de fonctionnement relatives aux actions, et réalisées pour le compte de collectivités ou particuliers, seront traitées (pour les dépenses et les recettes) au niveau des opérations de mandats pour compte de tiers de la section investissement. Seule la partie relative à l'autofinancement prise en charge par le Parc sera inscrite dans la section de fonctionnement au niveau du chapitre 65.

Compte-tenu de la conjoncture économique actuelle, il est proposé de prendre en compte dans l'évolution des coûts un taux moyen d'inflation de +1.75% par rapport à 2024, conformément aux prévisions nationales.

Après plusieurs années de forte hausse, les charges d'énergie devraient se stabiliser en 2025.

▪ **Les charges de personnel** (*chapitre 012*)

Les prévisions d'évolution des dépenses de personnel prennent en compte, notamment :

- L'impact des mesures décidées au niveau national (+29 200 €) dont :
  - o Hausse des cotisations patronales pour les agents titulaires (retraite CNRACL + 3%, maladie +1%)
  - o Participation obligatoire des employeurs à la prévoyance (maintien de salaire)
- La rémunération en année pleine d'un emploi non pourvu sur tout ou partie de l'année 2024 (Ressource en eau) : + 25 000 € financés à 80%
- Le financement sur la totalité de l'exercice d'un emploi permanent créé en 2024 concernant la mobilité (projet Territoire mobilité inclusive) pour 41 600€ financé à 100%
- La création d'un emploi non permanent chargé de la révision des documents d'objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000 pour 29 500 € (financé à 100%)
- Le financement de postes de remplacement pour pallier l'absence d'agents (congrés maternité) pour 20.000 €
- Les revalorisations individuelles de rémunération en fonction de l'ancienneté des agents pour 9 170 €

## **B - Recettes :**

En l'absence de fiscalité propre et compte-tenu des régularisations de subventions à recevoir sur les exercices antérieurs, les recettes de fonctionnement courant du Syndicat mixte sont constituées pour 2025 :

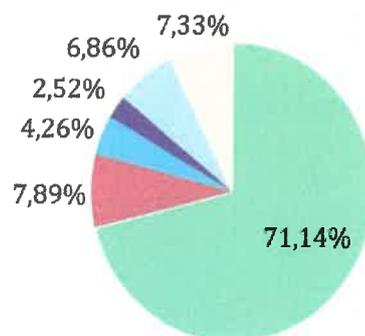
- des contributions statutaires des membres (Région, Départements, communes, EPCI) qui représentent environ 36,1% des recettes de fonctionnement du Parc ;
- de la contribution de l'Etat, qui représente 4,81% des recettes de fonctionnement du Parc
- des recettes propres liées aux activités du Parc (ventes la maisonnette, locations de vélo à assistance électrique, prestations effectuées par les agents à l'extérieur) qui représentent 0,77% des recettes ;
- et des participations et subventions reçues au titre des programmes d'actions (58.41% des recettes).

- **Participations et contributions (chapitre 74)**
  - **Les contributions statutaires**

Il s'agit de la participation statutaire des collectivités membres du Syndicat.  
 Les dotations statutaires sont définies à l'article 22 des statuts du syndicat mixte.

Après une évolution de 2018 à 2020, celles-ci sont stables depuis 2021. Il est proposé de ne pas les faire évoluer en 2025.

	<b>Budget 2024</b>	<b>Réalisé 2024</b>	<b>Budget 2025</b>
Région	693 329,00 €	693 329,00 €	693 329,00 €
Département 19	76 974,80 €	76 974,80 €	76 860,00 €
Département 23	41 848,80 €	41 848,80 €	41 524,00 €
Département 87	24 430,00 €	24 430,00 €	24 553,20 €
Communautés de communes	67 039,00 €	67 039,00 €	66 840,00 €
Communes	71 626,80 €	71 626,80 €	71 470,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>975 248,40 €</b>	<b>975 248,40 €</b>	<b>974 577,20 €</b>



■ Région   
 ■ Département 19   
 ■ Département 23   
 ■ Département 87   
 ■ Communautés de communes   
 ■ Communes

- **La contribution de l'État (chapitre 74)**

Il s'agit de la dotation annuelle de l'Etat au fonctionnement (Ministère de l'Ecologie).

**Montant prévisionnel : 130 000 €**

- **Les subventions sur actions et animations (chapitre 74)**

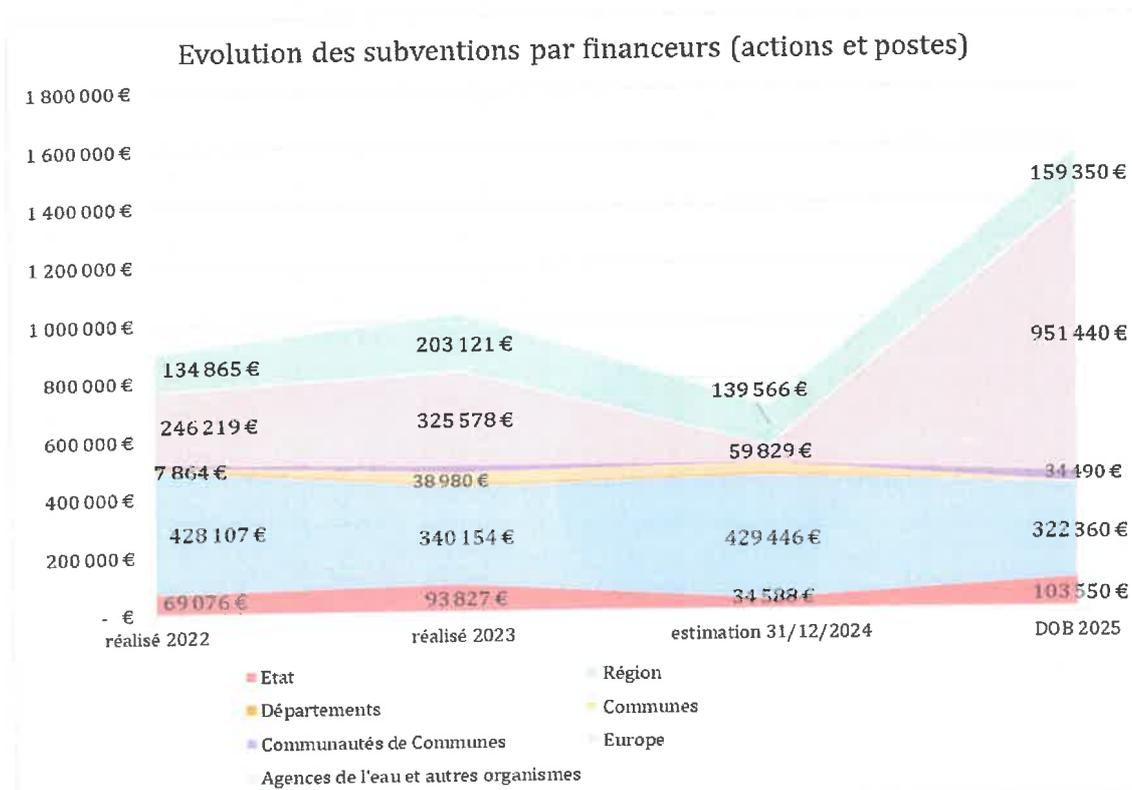
Il s'agit des recettes spécifiques, des subventions qui sont attribuées par les financeurs pour la mise en œuvre et l'animation des actions dans le cadre du contrat Parc ou dans le cadre de programmes spécifiques portés par le Parc.

Elles apparaissent en augmentation dans les projections 2025 malgré la baisse de financement du contrat Parc par la Région (Estimation pour le DOB : -117 053 €). Cela s'explique en grande partie par l'intégration de subventions pour des actions antérieures à 2024 pour un montant d'environ 418 000 € (subventions européennes Natura 2000, programme éducation et charte forestière instruites par la Région Nouvelle-Aquitaine).

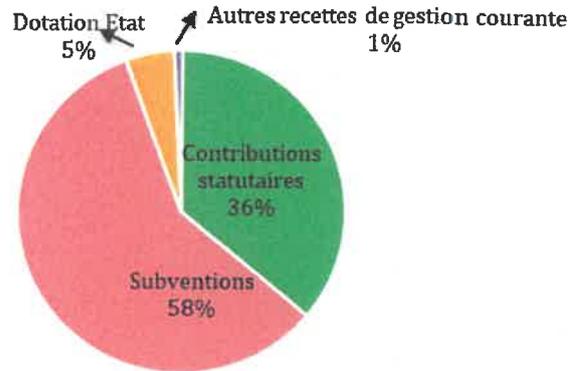
Depuis 2024, la participation de l'Europe est renforcée grâce au « projet Horizon Europe » porté par le Parc qui permet de proposer des actions d'adaptation au dérèglement climatique comme la restauration de zones humides dégradées, la restauration de la continuité écologique, la restauration de ripisylve.

Des subventions supplémentaires sont également prévues par l'Etat pour financer à 100% un nouveau projet concernant la mobilité via le programme Tims. Ce dernier vise à offrir des solutions de mobilité durable et inclusive, ainsi que de l'accompagnement, à des populations et des territoires qui n'ont pas accès à des services de déplacement adaptés à leurs besoins.

La participation de la Région comprend également des financements non compris dans le contrat Parc, comme le financement du programme « grands prédateurs ».



## Répartition globale des recettes :



La part des subventions relatives aux actions et animations augmente suite à la régularisation des traitements des dossiers de subventions issus de 2023 et 2024. En 2025 une part importante des actions sera réalisée sur la section investissement. Il s'agit d'opérations de travaux effectués pour le compte de tiers concernant principalement les projets : abeilles sauvages, horizon europe, urbanisme et paysage.

Les subventions relatives à ces actions sont donc classées dans la section investissement.

## II. BUDGET D'INVESTISSEMENT :

### 1 - Présentation globale

#### A - Dépenses :

Chapitre	BP 2024	31/12/2024 (provisoire)	DOB 2025
C20 immobilisations incorporelles	25 000 €	12 200 €	13 002 €
C204 Subventions versées	9 300 €	9 186 €	- €
C21 immobilisations corporelles	286 257 €	121 287 €	185 893 €
C23 immobilisations en cours	10 000 €	- €	10 000 €
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>330 557 €</b>	<b>142 673 €</b>	<b>208 895 €</b>
C16 Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €
C27 Autres immobilisations financières	- €	- €	1 800 €
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>1 800 €</b>
C45 Opérations pour le compte de tiers	194 459 €	40 661 €	500 855 €
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>525 016 €</b>	<b>183 334 €</b>	<b>711 550 €</b>
C040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	15 780 €	6 776 €	33 970 €
C41 Opérations patrimoniales	28 838 €	12 614 €	33 080 €
<b>TOTAL</b>	<b>569 634 €</b>	<b>202 724 €</b>	<b>778 600 €</b>

## B - Recettes :

Chapitre		Budget 2024	31/12/2024 (provisoire)	DOB 2025
C13	Subventions d'investissement (dont RAR)	207 419 €	115 133 €	123 585 €
C16	Emprunts et dettes assimilées		416 €	1 670 €
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>207 419 €</b>	<b>115 549 €</b>	<b>125 255 €</b>
C10	Dotations, fonds divers et réserves	8 984 €	8 984 €	24 870 €
C27	Autres immobilisations financières	- €	24 600 €	- €
C024	Produits des cessions d'immobilisations	- €	2 347 €	- €
<b>Total des recettes financières</b>		<b>8 984 €</b>	<b>35 931 €</b>	<b>24 870 €</b>
C45	Opérations pour le compte de tiers	175 621 €	135 423 €	473 849 €
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>392 024 €</b>	<b>286 903 €</b>	<b>623 974 €</b>
C040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	106 440 €	85 135 €	114 430 €
C041	Opérations patrimoniales	28 838 €	12 614 €	53 300 €
C001	Résultat reporté ou anticipé (provisoire)	233 711 €	233 711 €	415 639 €
<b>TOTAL</b>		<b>761 013 €</b>	<b>618 363 €</b>	<b>1 207 343 €</b>

## 2 - Estimation détaillée

### A - Dépenses :

- **Opération d'équipements** (chapitre 20, 21, 23 \_hors RAR) :

Il s'agit essentiellement d'investissements nécessaires pour la mise en application des actions. En 2025, la part d'investissement d'équipement sera diminuée au profit des opérations sous mandat (investissements réalisés pour des tiers dans le cadre des missions du PNR). Néanmoins, il est envisagé de nouveaux investissements. Ci-dessous les principaux d'entre eux :

2117 – Acquisition foncière	30 000,00 €
2152 – Panneaux signalétiques	30 000,00 €
21578 – Matériel de suivi de milieux aquatiques	15 000,00 €
2158 – Matériel de diagnostic pour la gestion de la ressource en eau	5 000,00 €
2158 – Matériel dans le cadre du programme mobilité	2 500,00 €
2181 - Borne recharge électrique	3 000,00 €
21888 – Infrastructure agro écologique (panneaux signalisation, plantation haies)	5 000,00 €
21888 – Réalisation d'un prototype de bivouac	8 000,00 €
2181 – Kit photovoltaïque	1 000,00 €
21848 – Mobilier pour aménagement projet RICE	5 000,00 €
21888/2181 – Aménagements sur les sites d'interprétation, maison du parc	16 300,00 €

Il est également prévu des investissements dédiés au renouvellement des immobilisations :

2051 – Logiciels – renouvellement	3 000,00 €
2181 – Agencements, aménagements divers – renouvellement	2 000,00 €
2158 – Matériels et outillages techniques - renouvellement	2 000,00 €
21828 – Matériel de transport - renouvellement	21 800,00 €
2138 – Matériel informatique – renouvellement	4 400,00 €
21848 – Matériel de bureau et mobilier – renouvellement	10 800,00 €
2188 – Autres immobilisations corporelles	2 000,00 €

▪ **Opération pour le compte de tiers & subventions d'équipement versées en nature :**

Dans le cadre de ses actions, le Parc effectue des investissements, notamment des travaux de réaménagement sur des terrains ne lui appartenant pas et pour lesquels des conventions sont signées avec les bénéficiaires.

Il s'agit notamment :

- d'actions d'aménagement de terrain auprès de collectivités ou de propriétaires privés dans le cadre du programme Life Wild Bees (programme européen sur les abeilles sauvages). Ces actions sont subventionnées par l'Europe à hauteur de 84% ;
- de projets d'aménagement dans le cadre des ateliers d'urbanisme rural auprès de collectivités. Ces programmes seront financés à hauteur de 25% par les communes concernées et à hauteur de 35% à 50% par la Région dans le cadre du Contrat Parc ;
- de restaurations de zones humides, de berges, de travaux d'aménagement dans le cadre du projet Horizon Europe. Ces dépenses seront financées 100% soit par l'Europe, soit par la Région (30%) et l'agence de l'eau Loire Bretagne (70%) ;
- De restaurations ou élaborations de murets en pierres sèches financés à 80% par le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) ;
- A compter de 2025, entreront également dans cette catégorie, les dépenses de fonctionnement relatives à des prestations intellectuelles réalisées pour le compte de collectivités. Il s'agit notamment :
  - o D'études de bourg dans le cadre du projet urbanisme. Ces dépenses seront financées par la Région à hauteur de 35% ou 50% et par les communes à hauteur de 25% ;
  - o D'études pour l'aménagement des cours d'école dans le cadre de l'accompagnement de projet. Le financement est réalisé à hauteur de 30% par l'Etat, 35% par la Région et 10% par les communes ;
  - o D'études de structure de toiture dans le cas de mise en place éventuelle de panneaux photovoltaïques. Ces études sont financées à hauteur de 35% à 50% par la Région et 40% par les communes.

▪ **Dépenses financières**

Une dépense financière est envisagée en 2025 à hauteur de 1 800€ du fait d'avances à consentir (avances IPAMAC- Opérations Interparcs Massif central).

**B - Recettes :**

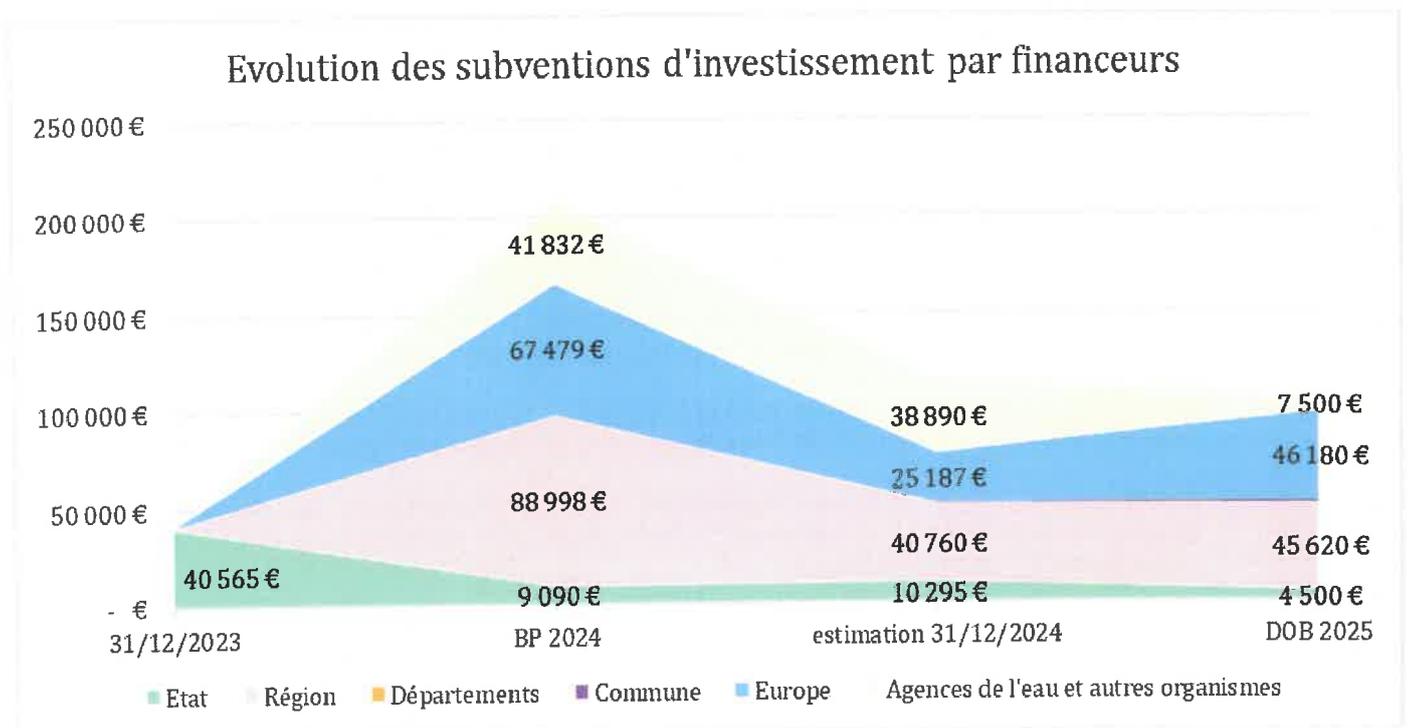
- **Opération pour le compte de tiers (chapitre 45) :**

Les subventions et recettes perçues en contrepartie des aménagements et équipements réalisés pour des tiers mentionnés au paragraphe précédent sont enregistrées à ce chapitre.

- **Subventions d'investissement (chapitre 13\_hors RAR) :**

Il s'agit des aides perçues sur les opérations d'équipements réalisées pour le compte du Syndicat mixte, hors des opérations de mandat pour compte de tiers.

Dans la mesure où le Parc réalise moins d'opérations d'équipement en 2025 qu'en 2024, les recettes correspondantes diminuent en proportion.

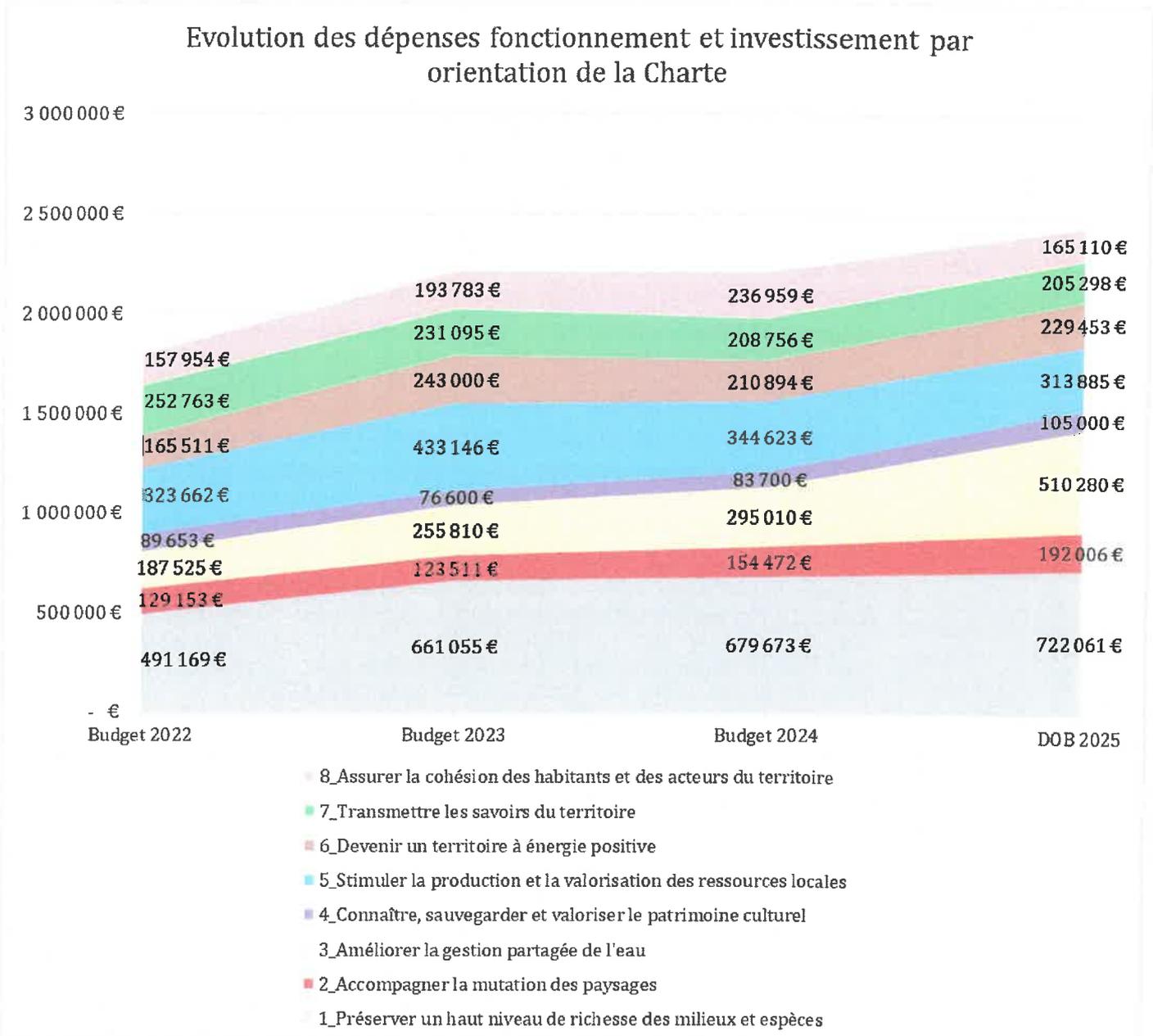


**III - PRESENTATION BUDGETAIRE PAR LE PRISME DE LA CHARTE (PAR ORIENTATION)**

Cette partie présente l'évolution envisagée du budget affecté directement aux actions du Parc (hors dépenses de structure) en fonction des 8 orientations de la Charte.

## 1. Evolution toutes sections confondues (fonctionnement et investissement)

### A - Dépenses de fonctionnement et d'investissement :



En 2025, il est envisagé d'une part une consolidation des dépenses engagées sur certaines orientations :

- **Orientation 1 : Préservation des milieux et des espèces** avec toujours un fort engagement du Parc sur ces opérations (environ 30% des dépenses totales sur action). Une hausse de 6% des dépenses est prévue en 2025 par rapport au budget 2024. Cette hausse est essentiellement due à l'augmentation des opérations pour compte de tiers dans le cadre du projet abeilles sauvages.
- **Orientation 7 : Transmission des savoirs**

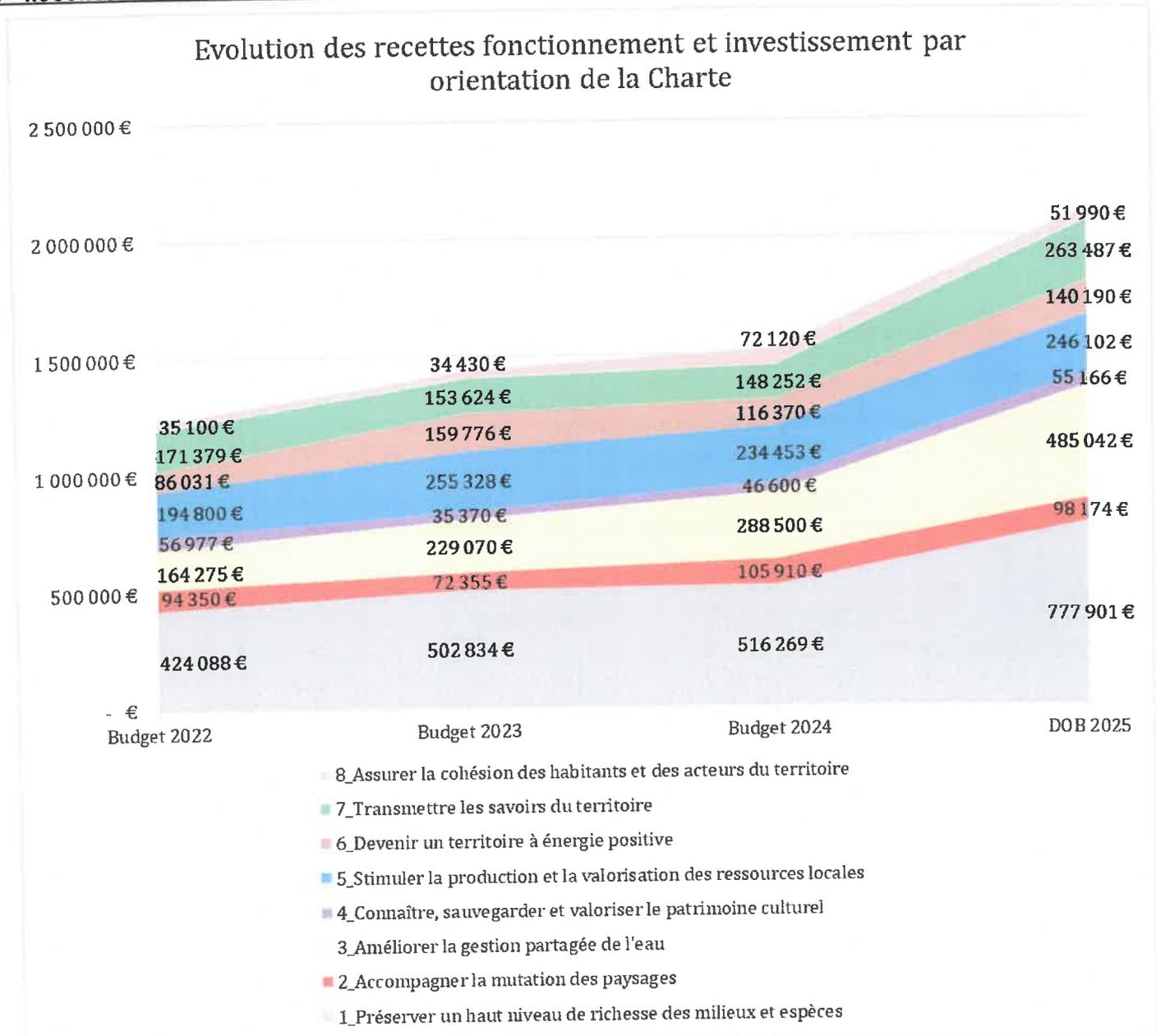
Par ailleurs, certaines orientations seront renforcées :

- **Orientation 2 : Urbanisme et paysages.** Une augmentation de 24% des dépenses par rapport au budget 2024 est envisagée :
  - ◆ **Poursuite du programme d'aménagement des cours d'école**
  - ◆ **Etude sur une nouvelle charte signalétique**
  
- **Orientation 3 : Gestion partagée de l'eau.** Un effort significatif est envisagé sur ce thème, enjeu majeur du territoire rappelé dans le nouveau Contrat parc (augmentation de 73% des dépenses par rapport au budget 2024). Cette orientation représente 21% des dépenses d'actions. Cela se traduit par :
  - ◆ **Le développement du programme Horizon Europe démarré en 2023 :** programme européen associant 38 partenaires portant des objectifs de restauration et de gestion des milieux aquatiques. Ce projet est financé à 100% par l'Europe et les principales dépenses constituent des investissements pour des opérations de mandat pour compte de tiers ;
  - ◆ **Travaux de restauration de milieux aquatiques hors Horizon Europe.** Ces dépenses constituent également des dépenses d'investissement sur des opérations de mandat pour comptes de tiers. Ces projets sont financés à 30% par la Région et à 70% par l'agence de l'eau Loire Bretagne,
  - ◆ **La mise en place de l'action « Ressource en eau ».** Ce programme d'accompagnement technique et financier a pour objectifs de réduire la consommation directe et indirecte de l'eau sur le territoire. Le recrutement d'un chargé de mission a été réalisé mi-novembre 2024. Ce projet est financé par subvention des agences de l'eau et de la Région.
  
- **Orientation 4 : Connaître, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel.** Par rapport au budget 2024, une augmentation de 25% des dépenses est envisagée afin de financer de nouvelles actions :
  - ◆ **Renforcement de la mission Pierre sèche** dans le cadre d'un partenariat avec l'association Campus régional du patrimoine bâti, le lycée des métiers du bâtiment de Felletin et le PNR ayant pour objectif de renforcer la filière Pierre sèche, savoir-faire historique du Limousin,
  - ◆ **La participation à la célébration du centenaire de la naissance de l'autrice Mme Delpastre.**
  
- **Orientation 6 : Devenir un territoire à énergie positive.** Une augmentation de 6% des dépenses par rapport au budget 2024
  - ◆ **Etude et le déploiement de sites d'observation du ciel étoilé**
  - ◆ **Nouveau projet de territoire à mobilité inclusive** (projet visant à favoriser et massifier les solutions d'alternatives à la voiture individuelle, mise en place de réseau favorisant la mobilité).

Enfin, il est prévu une baisse des dépenses pour deux orientations suite à des fins d'opération en 2024 :

- **Orientation 5 : Stimuler et valoriser les ressources locales.** Des actions réalisées en 2024 ne se reproduiront pas en 2025 :
  - ◆ Montage de vidéos promotionnelles afin de communiquer sur le projet rando-millevaches
  - ◆ Action ADAPT sur l'AMI Foncier concernant l'accompagnement de communes
  - ◆ Participations aux programmes IPAMAC (InterParcs Massif Central) comprenant avances de trésorerie et contributions financières versées en début de programmation tourisme durable et milieux herbacés ouverts.
- **Orientation 8 Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire :** en 2024 des dépenses non récurrentes ont été engagées et ne seront pas renouvelées, dans le cadre
  - ◆ De la fête des 20 ans du Parc,
  - ◆ De la refonte du site internet,
  - ◆ Du projet concernant la résidence d'artistes sur le paysage en collaboration avec le Centre International d'Art et du Paysage (CIAP).

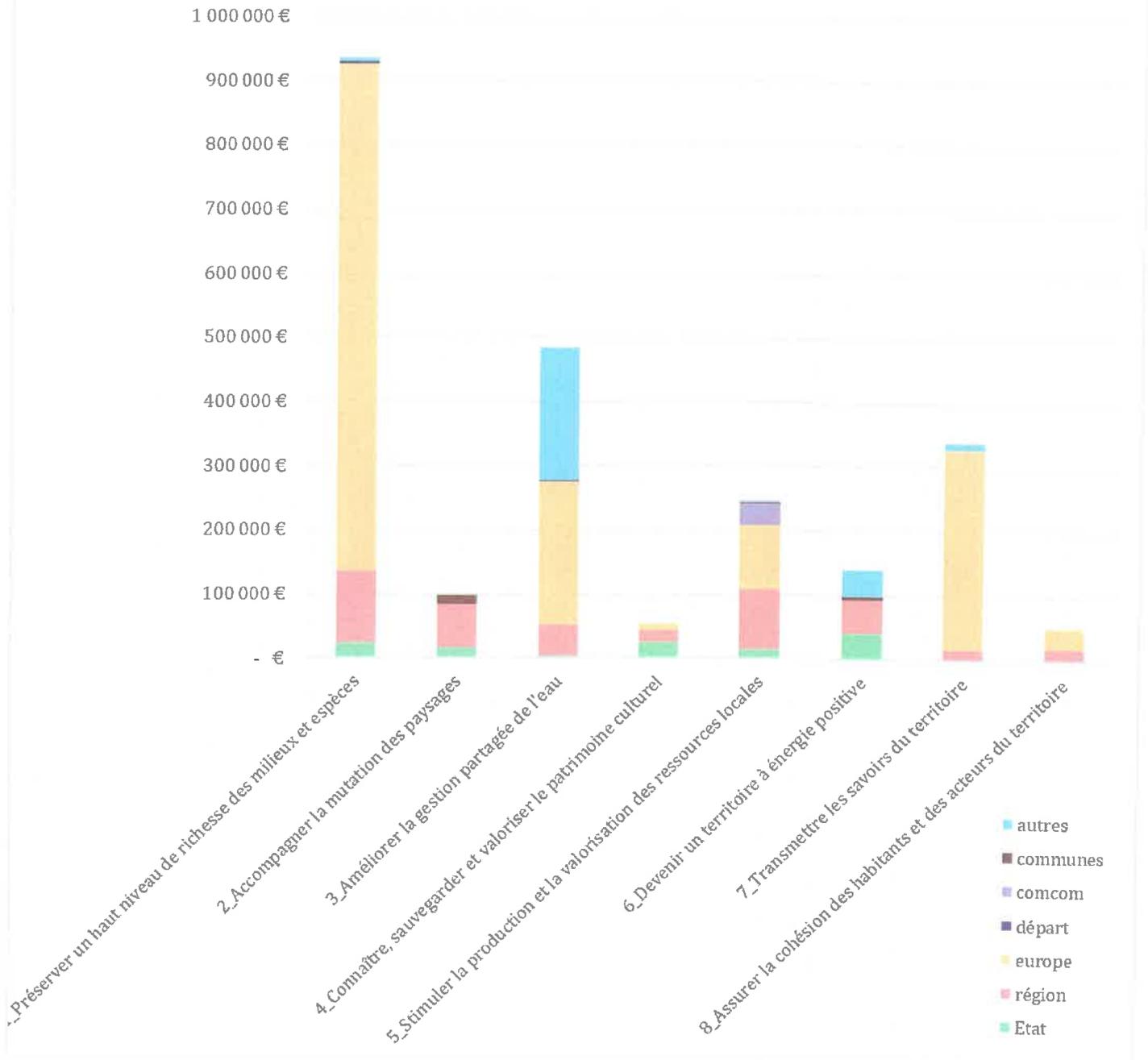
**B - Recettes de fonctionnement et d'investissement :**



L'évolution des recettes est en corrélation avec l'évolution des dépenses.

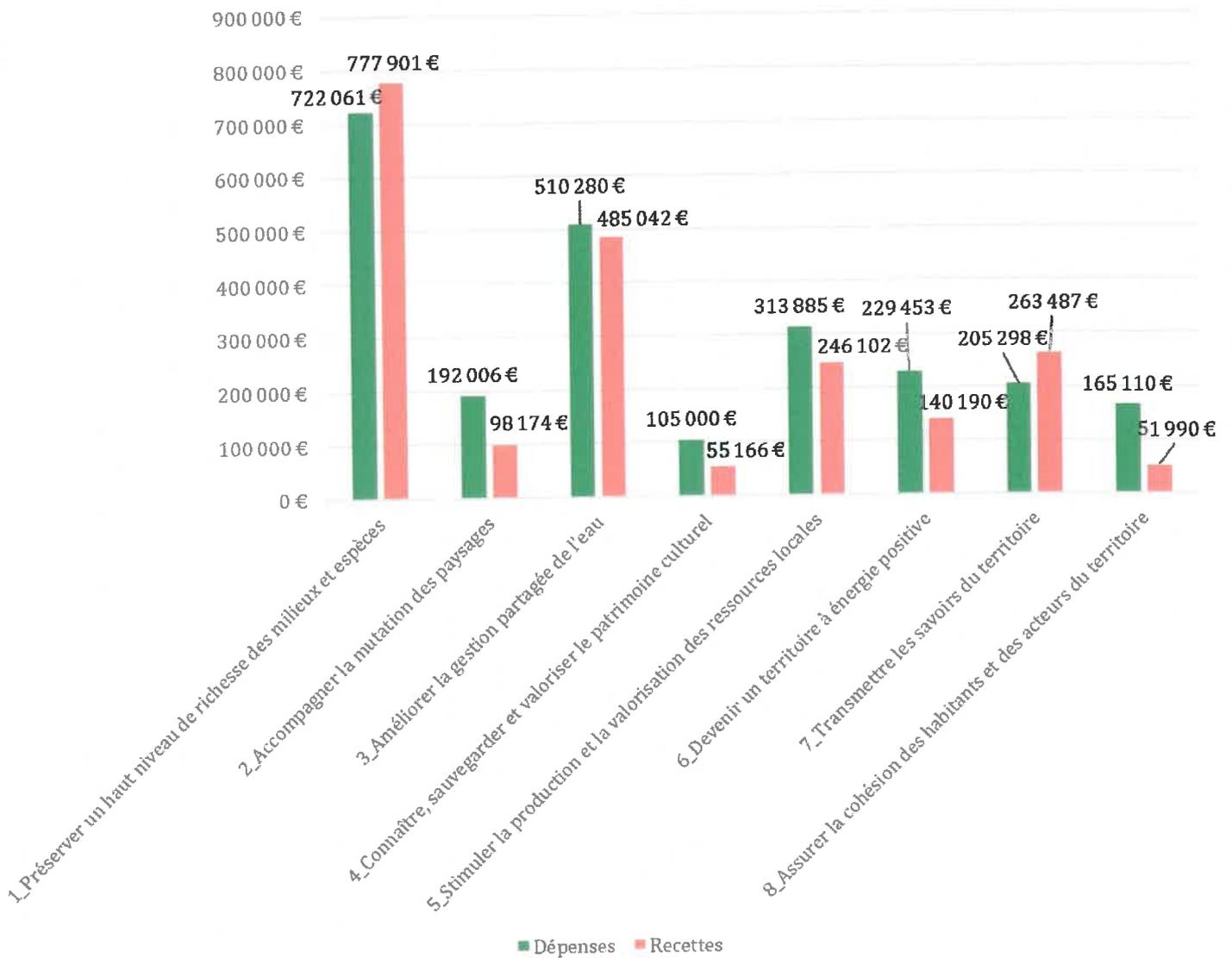
Toutefois, comme indiqué dans le chapitre sur l'analyse des recettes, il est pris en compte pour l'orientation 1, la régularisation des subventions concernant les exercices 2023 et 2024 du projet Natura 2000 (FEADER) et pour l'orientation 7, la régularisation des subventions 2023 et 2024 du projet éducation (FEDER). Ces éléments expliquent le fort taux de financement de ces actions.

### Recettes par financeurs et par orientation



**C – Graphique : dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement :**

Répartition des dépenses et recettes d'investissement et fonctionnement par orientation de la charte



## 2- Détail de la section de fonctionnement 2025 par orientation

Ce tableau présente la part du budget de fonctionnement affectée directement aux actions (hors charges de structure).

Les dépenses comprennent l'ensemble des charges dont celles liées à l'animation (charges de personnel).

Les recettes indiquent les financements extérieurs (subventions) hors l'autofinancement apporté par le Parc. Comme indiqué précédemment, les recettes de l'orientation 1 et 7 sont influencées par la régularisation des subventions sur exercices antérieurs.

Axe de la charte	Orientation	Fonctionnement	
		Dépenses	Recettes
Axe 1_Millevaches territoire patrimonial	1_Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces	573 531 €	670 485 €
	2_Accompagner la mutation des paysages	127 400 €	53 234 €
	3_Améliorer la gestion partagée de l'eau	170 200 €	147 462 €
	4_Connaître, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel	95 400 €	48 766 €
Sous-total : Axe 1_Millevaches territoire patrimonial		<b>966 531 €</b>	<b>919 947 €</b>
Axe 2_Millevaches territoire en transition	5_Stimuler la production et la valorisation des ressources locales	300 885 €	240 552 €
	6_Devenir un territoire à énergie positive	215 133 €	132 810 €
Sous-total : Axe 2_Millevaches territoire en transition		<b>516 018 €</b>	<b>373 362 €</b>
Axe 3_Millevaches territoire participatif	7_Transmettre les savoirs du territoire	189 998 €	249 717 €
	8_Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire	133 310 €	32 000 €
Sous-total : Axe 3_Millevaches territoire participatif		<b>323 308 €</b>	<b>281 717 €</b>
Programme transversaux ( <i>Observatoire du territoire, évaluation charte</i> )		64 405 €	18 282 €
Sous-total : Programme transversaux		<b>64 405 €</b>	<b>18 282 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 870 262 €</b>	<b>1 593 308 €</b>

### 3 – Détail de la section d'investissement par orientation

Axe de la charte	Dépenses par orientation	Investissement	
		Dépenses	Recettes
Axe 1_Millevaches territoire patrimonial	1_Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces	148 531 €	107 416 €
	2_Accompagner la mutation des paysages	64 606 €	44 940 €
	3_Améliorer la gestion partagée de l'eau	340 080 €	337 580 €
	4_Connaître, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel	9 600 €	6 400 €
Sous-total : Axe 1_Millevaches territoire patrimonial		<b>562 817 €</b>	<b>496 336 €</b>
Axe 2_Millevaches territoire en transition	5_Stimuler la production et la valorisation des ressources locales	13 000 €	5 550 €
	6_Devenir un territoire à énergie positive	14 320 €	7 380 €
Sous-total : Axe 2_Millevaches territoire en transition		<b>27 320 €</b>	<b>12 930 €</b>
Axe 3_Millevaches territoire participatif	7_Transmettre les savoirs du territoire	15 300 €	13 770 €
	8_Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire	31 800 €	19 990 €
Sous-total : Axe 3_Millevaches territoire participatif		<b>47 100 €</b>	<b>33 760 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>637 237 €</b>	<b>543 026 €</b>

## PARTIE III – STRUCTURE ET EVOLUTION DES EFFECTIFS

Cette dernière partie présente un bilan de l'évolution des effectifs de 2021 à 2024 et les perspectives pour l'année 2025 en fonction des orientations et actions prévues.

Un bilan social complet sera établi après le clôturé de l'exercice 2024 et présenté en même temps que le compte administratif 2024.

### 1 – Evolution 2021 – 2024 en équivalent temps plein

#### A. Par statut

		31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
<b>Emplois permanents</b>	Fonctionnaires CNRACL	7,9	7,9	8,6	7,5
	Fonctionnaires IRCANTEC	0,84	0,97	0,97	0,74
	<b>Sous-total fonctionnaire</b>	<b>8,74</b>	<b>8,87</b>	<b>9,57</b>	<b>8,24</b>
	Contractuel CDD	14,3	16,3	14,3	14
	Contractuel CDI	5,1	4,8	7,8	10,7
	<b>Sous-total contractuel</b>	<b>19,4</b>	<b>21,1</b>	<b>22,1</b>	<b>24,7</b>
<b>Total Permanents</b>		<b>28,14</b>	<b>29,97</b>	<b>31,67</b>	<b>32,94</b>
<b>Emplois non permanents</b>		<b>1,1</b>	<b>1,5</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>		<b>29,24</b>	<b>31,47</b>	<b>32,67</b>	<b>32,94</b>

## B. Par emploi

		31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
<b>Filière administrative</b>	Attaché	6,4	7,8	6,8	7
	Rédacteur	1	0	1	1
	Adjoint administratif	3	3	3	3
<b>Total filière administrative</b>		<b>10,4</b>	<b>10,8</b>	<b>10,8</b>	<b>11</b>
<b>Filière technique</b>	Ingénieur	17	17,2	19,9	20,2
	Technicien	1	2,5	1	1
	Adjoint technique	0,84	0,97	0,97	0,74
<b>Total filière technique</b>		<b>18,84</b>	<b>20,67</b>	<b>21,87</b>	<b>21,94</b>
<b>TOTAL</b>		<b>29,24</b>	<b>31,47</b>	<b>32,67</b>	<b>32,94</b>

## C. Par type de fonction

La fonction support concerne les agents affectés au fonctionnement général de la collectivité et à l'encadrement.

La fonction animation concerne les agents directement affectés à la réalisation des actions.

	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
Fonction support	8,84	7,97	8,77	8,44
Fonction animation	20,40	23,50	23,90	24,50

Ces différents indicateurs montrent une évolution mesurée des effectifs au cours de la période (+15% en 4 ans). Cette progression s'est traduite par une augmentation du nombre des agents chargés de la mise en œuvre directe des actions du Syndicat mixte tandis que les effectifs de la fonction support sont restés relativement stables.

Par ailleurs, la part des agents en statut fonctionnaire ou en contrat à durée indéterminée a de nouveau progressé cette année (19 équivalents temps plein soit +1,6 par rapport à 2023).

## 2 – Evolution des effectifs en 2024

Cadre d'emploi	Effectifs au 31/12/2023	Recrutements	Départs	Effectifs au 31/12/2024
<b>Emplois permanents</b>				
Attaché	8 (6,8 ETP)			7 (7 ETP)
Rédacteur	1 (1 ETP)			1 (1 ETP)
Adjoint administratif	3 (3 ETP)			3 (3 ETP)
Ingénieur	20 (18,9 ETP*)	23/09/2024 = Chargé de mission Charte forestière (1ETP) 18/11/2024 = Chargé de mission Ressources en eau (0,5ETP) 1/12/2024 = Chargé de mission Mobilité (1ETP)	03/09/2024 = Chargé de mission Charte forestière (1 ETP)	22 (20,2 ETP*)
Technicien	1 (1 ETP)			1 (1 ETP)
Adjoint technique	3 (0,97 ETP)		31/07/2024 = Chargée d'entretien des locaux – retraite (0,23 ETP)	2 (0,74 ETP)
<b>Emplois non permanents</b>				
Attaché	0			0
Adjoint administratif	0	1/07/2024 : chargé d'accueil saisonnier (1ETP)	31/08/2024 chargé d'accueil saisonnier (1ETP)	0
Ingénieur	1 (1 ETP)		5/09/2024 Contrat de projet mobilité (1ETP)	0
Technicien	0			0
<b>TOTAL</b>	<b>37 (32,67 ETP*)</b>	<b>4 (3,5 ETP)</b>	<b>3 (3 ETP)</b>	<b>36 (32,94 ETP*)</b>

\* dont modifications temps partiels non précisées dans ce tableau.

Concernant les emplois permanents en 2024, deux recrutements ont eu lieu sur des postes nouvellement créés :

- Emploi d'ingénieur chargé de mission Ressources en eau pour 0,5 ETP
- Emploi d'ingénieur chargé de mission Ecomobilité inclusive pour 1 ETP en relais de l'emploi non permanent arrivé à son terme en septembre 2024.

L'autre recrutement sur emploi permanent a été opéré suite à une vacance de poste en remplacement de l'agent précédent (chargé de mission Charte forestière).

Par ailleurs, un emploi d'adjoint technique est devenu vacant suite au départ à la retraite de sa titulaire.

Un emploi non permanent d'une durée de deux mois a permis de recruter un agent chargé de l'accueil du public à la maison du Parc pendant la saison estivale.

### 3 – Effectifs prévisionnels 2025

Les mouvements dans les emplois envisagés en 2025 sont les suivants :

- **Emploi permanent :**
  - ◆ Pas de création ou de suppression d'emploi envisagé
  - ◆ Recrutement d'un agent d'entretien en remplacement d'un départ en retraite.
  
- **Sur emploi non permanent :**
  - ◆ 1 ingénieur chargé de mission Natura 2000 : emploi à temps plein d'une durée de 9 mois afin de réviser les documents d'objectifs des sites Natura 2000 pilotés par le PNR. Cet emploi est financé à 80% sur fonds européen (FEADER) et 20% par la Région.
  - ◆ 1 adjoint administratif à temps plein pendant 2 mois et 1 agent en service civique pendant 6 mois pour l'accueil du public sur le site de la maison du Parc.
  - ◆ Remplacement de congés maternité (0,5 ETP).

#### 4 - Récapitulatif des emplois prévus en 2025

<b>EMPLOIS PERMANENTS 2025</b>		
<b>Cadre d'emploi</b>	<b>Poste</b>	<b>ETP 2025</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		
<b>ATTACHE TERRITORIAL (catégorie A)</b>		<b>7,00</b>
ATTACHE	Direction générale	0,9
ATTACHE	Responsable administratif et financier	1
ATTACHE	Responsable finances et comptabilité	1
ATTACHE	Chargé de mission Patrimoine culture	1
ATTACHE	Chargé de mission Tourisme durable	1
ATTACHE	Chargé de mission Rando-Millevaches	1
ATTACHE	Chargé de mission Education au territoire	0,5
ATTACHE	Chargé de mission Education au territoire	0,6
<b>REDACTEUR (catégorie B)</b>		<b>1</b>
REDACTEUR	Chargé d'Accueil et d'animation	1
<b>ADJOINT ADMINISTRATIF (catégorie C)</b>		<b>3</b>
ADJOINT ADM PAL 2CL	Chargé de mission Communication	1
ADJOINT ADM	Assistante comptable	1
ADJOINT ADM	Secrétariat général	1
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		
<b>INGENIEUR (catégorie A)</b>		<b>20,20</b>
INGENIEUR PRINCIPAL	Responsable évaluation/animation territoriale	0,8
INGENIEUR	Responsable pôle technique	1
INGENIEUR	Géomatique	1
INGENIEUR	Coordinateur Natura 2000	1
INGENIEUR	Chargé de mission Natura 2000	0,8
INGENIEUR	Chargé de mission Natura 2000	1
INGENIEUR	Chargé de mission Grands prédateurs	1
INGENIEUR	Chargé de mission Abeilles sauvages	1
INGENIEUR	Chargé de mission Patrimoine naturel	1
INGENIEUR	Chargé de mission Chavanon en action	0,6
INGENIEUR	Chargé de mission Chavanon Creuse amont	1
INGENIEUR	Chargé de mission Sources en action	1
INGENIEUR	Chargé de mission Ressource eau	0,8
INGENIEUR	Chargé de mission urbanisme	1
INGENIEUR	Chargé de mission Paysage	0,8
INGENIEUR	Chargé de mission Agriculture alimentation	0,8
INGENIEUR	Chargé de mission Agriculture marque parc	1
INGENIEUR	Chargé de mission Agriculture (PAEC)	0,8
INGENIEUR	Chargé de mission Charte forestière	1
INGENIEUR	Chargé de mission Territoire à énergie positive	1
INGENIEUR	Chargé de mission Energie Réserve internationale de ciel étoilé (RICE)	0,8
INGENIEUR	Chargé de mission Mobilité inclusive	1
<b>TECHNICIEN (catégorie B)</b>		<b>1</b>
TECHNICIEN	Technicien Natura 2000	1
<b>ADJOINT TECHNIQUE (catégorie C)</b>		<b>0,97</b>
ADJOINT TECHNIQUE	Agent d'entretien	0,23
ADJOINT TECHNIQUE	Agent d'entretien	0,14
ADJOINT TECHNIQUE	Agent technique	0,60
<b>TOTAL EMPLOIS PERMANENTS en équivalent temps plein</b>		<b>33,17</b>

EMPLOIS NON PERMANENTS 2025		
Ingénieur	Révision DOCOB Natura 2000 (9 mois à 1ETP)	0,75
Adjoint administratif	Saisonnier maisonnette (2 mois à 1 ETP)	0,17
Agents de remplacement	Remplacement agents absents	0,50
<b>TOTAL EMPLOIS NON PERMANENTS en équivalent temps plein</b>		<b>1,42</b>
<b>TOTAL EMPLOIS 2025 en équivalent temps plein</b>		<b>34,59</b>

